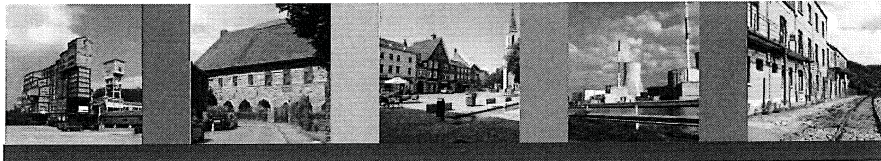


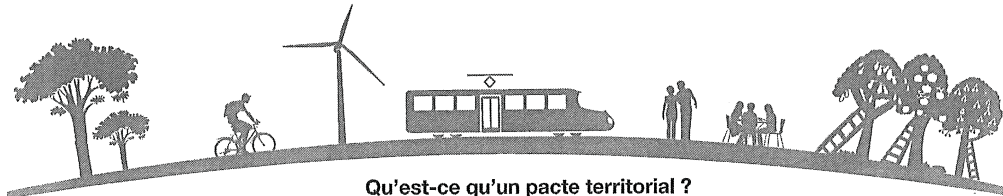
PACTE POUR LA RÉGÉNÉRATION DU TERRITOIRE DE LA PROVINCE DE LIÈGE



Diminuer la congestion routière, optimiser les réseaux de transports en commun, relever les défis démographiques et du vivre ensemble, anticiper le vieillissement de la population, accompagner les mutations économiques, s'inscrire dans la transition énergétique et écologique,... sont autant de défis que le territoire provincial devra relever pour pérenniser et développer son attractivité à l'horizon 2040.

Ces défis sont présents sur tous les territoires, urbains comme ruraux. Mais pour être efficaces, les solutions à imaginer doivent être globales et transversales.

C'est pourquoi la Conférence des Élus de Liège Europe Métropole est engagée dans l'élaboration d'un Schéma Provincial de Développement Territorial et d'un Plan Provincial de Mobilité traduits à travers un pacte d'actions territoriales.



Qu'est-ce qu'un pacte territorial ?

- *Un pacte, c'est d'abord la reconnaissance d'un objectif commun, celui de la régénération du territoire provincial et de la prise de conscience de la nécessité d'agir collectivement. Le pacte commence par un accord sur les défis à relever et sur un engagement des parties dans le processus.*
- *Un pacte, c'est ensuite un engagement collectif, une signature, une feuille de route. L'engagement définit des principes et des modes de réalisation qui permettront une gestion intégrée d'un enjeu spécifique. On pourra s'y référer lors des débats au sein ou entre commune quand on aura à débattre des choix des uns et des autres ou lorsqu'il s'agira de défendre certaines positions auprès des autres niveaux de pouvoir comme cela avait été fait dans le cadre du Plan de transport de la SNCB. Le pacte ne clôt pas le dialogue, il l'organise et lui donne un socle admis par tous.*
- *Un pacte, c'est aussi une transaction par laquelle chacun doit trouver un intérêt en échange de son engagement. La transaction peut prendre la forme d'une mutualisation, d'une complémentarité, d'une synergie ou encore de financements. Le pacte implique des efforts, mais appelle aussi des bénéfices partagés. Le pacte instaure la réciprocité.*
- *Un pacte, c'est enfin un moyen d'agir, à travers les leviers et les outils qu'il annonce. Le pacte n'est pas qu'un texte auquel on se réfère, c'est aussi un fonctionnement, une mise en œuvre d'actions concrètes qui permettent de se rapprocher des objectifs énoncés. Le pacte c'est également un puissant outil pour capter des financements depuis d'autres niveaux de pouvoir.*

PACTE POUR LA RÉGÉNÉRATION DU TERRITOIRE DE LA PROVINCE DE LIÈGE

1 LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE & ÉNERGÉTIQUE

dont les principales ambitions sont :

- › protéger les espaces naturels, agricoles et les paysages de l'urbanisation galopante
- › définir et protéger collectivement une armature verte et bleue, en lien avec les différents usages de la nature (lieu récréatif, lieu ressource...)
- › inscrire le parc de logements dans la rénovation énergétique
- › diminuer la dépendance du territoire aux produits pétroliers
- › favoriser le développement des énergies renouvelables et leur accessibilité ainsi que le développement des réseaux nécessaires à leur distribution
- › favoriser une agriculture de proximité et des circuits-courts de distribution
- › ...

2 L'URBANISME BAS-CARBONE

dont les principales ambitions sont :

- › accueillir les ménages attendus d'ici 2040 dans de bonnes conditions
- › prendre la mesure des nouveaux besoins en matière de modes d'habiter (augmentation des seniors, des ménages isolés,...) et produire un habitat exemplaire sur le territoire
- › stopper le déclin des centralités urbaines et villageoises et enclencher des politiques de renouvellement urbain
- › rapprocher l'offre en logements des axes de transports structurants afin de limiter la demande en déplacements
- › stopper l'étalement urbain diffus et identifier collectivement les espaces à urbaniser en priorité
- › ...

3 LA RÉGÉNÉRATION DU TERRITOIRE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

dont les principales ambitions sont :

- › redonner de l'attractivité aux centralités structurantes tant urbaines que rurales en y favorisant les investissements notamment dans le secteur du commerce
- › régénérer les friches et capter les opportunités de réindustrialisations ou de relocalisation à venir
- › valoriser les savoir-faire locaux et miser sur le tryptique « santé, bien-être, construction durable » autant sur le plan économique, culturel que touristique
- › ...

4 LA MOBILITÉ

dont les principales ambitions sont :

- › maintenir et développer une offre en transports collectifs fiable et de qualité et permettre au plus grand nombre d'en bénéficier
- › assurer au territoire une connectivité inter-régionale et internationale optimale
- › réduire la dépendance du territoire au pétrole
- › articuler l'offre ferroviaire structurante avec les autres solutions de mobilité
- › renforcer les complémentarités entre le train et la desserte en bus
- › développer des solutions de mobilité complémentaires dans les zones de faible densité
- › ...

5 L'OFFRE TOURISTIQUE

dont les principales ambitions sont :

- › favoriser le développement touristique du territoire en s'appuyant sur les pôles existants et en développant les offres d'hébergements
- › affirmer un positionnement, économique et touristique, ciblé et marketé à l'échelon provincial
- › favoriser le développement du tourisme fluvial en l'inscrivant dans un plan multimodal à l'échelle provinciale
- › faciliter l'accessibilité des sites touristiques notamment depuis les zones frontalières, développer des circulations douces entre les sites, à destination de ceux-ci depuis les centres urbains et les territoires voisins
- › diversifier l'offre mobilité associée aux activités «sport pleine nature»
- › ...